

L'historiographie de la résistance des moniales de Port-Royal : 1664-1669

Par Michèle Bretz

Pour les moniales de Port-Royal¹, affrontant la persécution du Roi et de l'Église, écrire signifie résister, ne pas renoncer à sa liberté de conscience. Leur abondante production littéraire, durant la période qu'elles appellent elles-mêmes « la grande persécution », qui s'étend de 1664 à 1669, constitue en fait un long plaidoyer qui défend une communauté sous surveillance policière. Un esprit procédurier et combatif marque les écrits à caractère narratif des moniales, ce qui n'est pas étonnant, beaucoup de moniales étant filles de robins, très sensibles à la défense de leurs droits que l'État bafoue. En effet, leur plume retrace leur combat pour la vérité, elles-mêmes se comparant aux martyres de l'Église primitive, un martyr non sanglant, plus intellectuel, puisqu'il s'agit de lutter pour sauver la grâce efficace et la théologie de saint Augustin, défendues par Jansénius, que les molinistes, que l'on peut qualifier de modernistes, remettent en cause à leurs yeux.

Cette lutte menée par des femmes souvent très cultivées, voire érudites, auxquelles leurs confesseurs accordaient une large autonomie, remet alors en cause toute l'anthropologie sexuelle

¹ Le texte de cet article est la version écrite d'une contribution prononcée au colloque : « *Les femmes et l'écriture de l'Histoire* » (Rouen, mai 2005).

occidentale et l'image de la femme que véhiculait l'Église. Il va sans dire que cet aspect de la résistance fut gommé jusqu'à une date récente. L'historiographie de Port-Royal mit en lumière l'innocence et la sainteté de la communauté. Une partie des chercheurs commenta surtout le caractère rebelle et obstiné des moniales, leur orthodoxie ou leur tendance à l'hérésie, tout comme le fit déjà leur archevêque dont elles ne respectèrent pas les injonctions à signer le Formulaire ².

Or, nous pouvons étudier d'une manière exhaustive l'action des moniales. En effet, les religieuses, sensibles à leur image dans le « monde », portèrent leur cause, qu'elles assimilèrent à la cause de Dieu, devant l'opinion qui découvrit les idéaux de Port-Royal. Devenant, face à la persécution, leurs propres apologistes, elles voulurent aussi contrebalancer la propagande anti-janséniste des jésuites, leurs ennemis implacables.

Cette lutte politique et théologique atteignit son point culminant le 26 août 1664 : douze moniales, les plus influentes de la communauté, furent enlevées sur ordre d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, supérieur légitime de la communauté, et détenues en captivité dans des couvents hostiles au jansénisme. Cette captivité marque le paroxysme de la crise de l'affaire du Formulaire, Formulaire qu'elles refusèrent de signer.

Les prisonnières composèrent à leur sortie de prison des *Relations de Captivité* ³, témoins privilégiés de leur lutte victorieuse contre les autorités. Elles décrivirent aussi leur combat, presque au jour le jour dans *l'Histoire des persécutions*

² À l'origine, la signature du Formulaire, qui n'existe pas dans les autres pays catholiques, n'est pas exigée par le pape, mais par un arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1661. L'affaire du Formulaire fut relancée après la nomination d'Hardouin de Péréfixe à la tête de l'archevêché de Paris, qui prit possession de son siège épiscopal le 17 avril 1664. Immédiatement Louis XIV lui adressa des lettres patentes insistant sur la nécessité de signer le Formulaire, sans restrictions. Le Formulaire imposait la « condamnation de cœur et de bouche de la doctrine des Cinq Propositions de Cornélius Jansénius, contenue dans son livre intitulé : *Augustinus* ».

³ Certaines d'entre elles furent publiées en 1724 dans les *Divers Actes de Port-Royal*, dites *Relations* in-24.

⁴, un ensemble d'actes, de récits et de procès-verbaux qui parut en 1753. Elles tinrent également le *Journal* du monastère et archivèrent avec soin leurs témoignages, pour les transmettre à la postérité. Ces écrits peuvent être interprétés comme l'épopée d'une communauté que galvanisait un héroïsme cornélien, et qui remporta provisoirement le bras de fer engagé avec Louis XIV, comme en témoigne la Paix de l'Église signée en 1669 ⁵.

Les écrits des moniales marquent un tournant dans la production littéraire de Port-Royal. En effet, tout en répondant à un objectif historiographique, ils vont se transformer en littérature de crise, à caractère polémique, plus offensif que religieux. Les persécutions alimentèrent une littérature de combat, qui se voulait à la fois témoignage personnel et défense d'une communauté menacée de dispersion et de destruction.

Certes, nous relevons les prémices de cette activité historiographique dès l'aube de Port-Royal. Le premier écrit publié forme déjà un plaidoyer *pro domo* adressé au pouvoir et au public. Il traduit ce qui va devenir une constante : les écrits des moniales répondent toujours aux adversaires, leur plume se devant de défendre l'orthodoxie du monastère, considéré par les jésuites et les ennemis de Saint-Cyran comme la citadelle de la secte janséniste, comme le nid de l'hérésie.

Il convient donc de rappeler brièvement la genèse des écrits à vocation hagiographique et polémique des moniales. La première, mère Angélique, la réformatrice de Port-Royal, passa à l'attaque.

Les prémices

La mère Angélique offrit sa première œuvre de polémiste au public pour défendre l'abbé de Saint-Cyran, le guide de la communauté ; en effet, Sébastien Zamet, évêque de Langres avait dressé un *Mémoire* contre Saint-Cyran, écrit qui servira de

⁴ *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753.

⁵ Le 14 février 1669, les religieuses de Port-Royal des Champs signèrent la requête rédigée par l'archevêque de Paris. Ainsi se termine pour elles l'affaire de la signature du Formulaire.

prétexte à l'emprisonnement de l'abbé en mai 1638. Elle y réfuta avec indignation les accusations de Zamet. Son *Mémoire de la mère Angélique contre celui de M. de Langres*⁶ lui offrit l'opportunité de défendre la réforme de son monastère.

La réforme de Port-Royal constitue aussi le cœur de son récit autobiographique qu'elle n'acheva pas, sa *Relation de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal*⁷. Elle le composa en 1655⁸, à la demande de son entourage. Son intention était d'écrire l'histoire du monastère et de son propre cheminement spirituel sous le regard de Dieu. Le texte, rédigé à la première personne, retrace la vie tourmentée, non seulement de la réformatrice, mais de toute la communauté. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un texte spirituel, mais narratif, tous les événements de la vie de la mère sont interprétés comme le fruit de la volonté divine qui a, en quelque sorte, jeté son dévolu sur la Maison de Port-Royal. La grâce divine, que la mère Angélique ne définit pas d'un point de vue théologique, inspire les actes d'une communauté qui se sent élue. Cette perception de l'influence divine fonde l'historiographie du monastère : il s'agit d'écrire le *Livre de la Providence de Dieu* (cette terminologie étant celle de la mère Angélique de Saint-Jean d'Andilly) qui décrit une expérience : celle de l'incarnation de la miséricorde divine dans les âmes. C'est ainsi que les moniales, en dépit de leur vœu de silence et de leur réticence, pour certaines du moins, à écrire⁹ sont appelées à témoigner, plume offensive, presque pascalienne, à la main. Autre conception fondamentale de la mère Angélique : c'est Dieu qui autorise les persécutions, et il en

⁶ Ce texte se lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la R. M. Angélique Arnauld*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, T.1, p. 474-475.

⁷ *Relation écrite par Mère Marie-Angélique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal*, éd. J. Lesaulnier, *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 10-93.

⁸ Cette date nous semble significative : c'est l'année où la communauté mit en œuvre les moyens d'une lutte clandestine. Les moniales créèrent un système de correspondance à utiliser lors des persécutions, largement codé.

⁹ Cette réticence nous semble toute relative ; beaucoup de moniales manièrent la plume avec plaisir.

tire gloire. Les maux de Port-Royal servent à glorifier Dieu : voilà le sens de l'histoire de Port-Royal.

La nièce de la mère Angélique, Angélique de Saint-Jean d'Andilly, son héritière spirituelle, va coordonner et diriger le travail historiographique de la communauté. Le dessein qu'elle accomplit jusqu'à sa mort de conserver la mémoire du monastère et l'action de sa tante mobilisa son énergie dès 1651 : elle recueillit les témoignages verbaux de nombreuses moniales et demanda des relations écrites aux plus motivées d'entre elles. Un travail collectif, dans le cadre de l'historiographie cistercienne traditionnelle ¹⁰ était déjà enclenché du vivant de la mère Angélique.

La mort de la mère Angélique, en 1661, accéléra bien sûr ces tâches de rédaction.

L'écrit n'aura plus seulement un but d'édification ; son objectif sera de retracer l'histoire des persécutions. L'histoire de Port-Royal devient l'histoire d'une réforme persécutée qu'innervent le thème du martyr, particulièrement prégnant dans deux écrits de la mère Angélique de Saint-Jean d'Andilly, sa *Relation de Captivité* et ses *Réflexions sur la Conformité de l'état des Religieuses de Port-Royal avec celui de Jésus-Christ dans l'Eucharistie* ¹¹, rédigé en prison, en 1664. On peut affirmer que la mère Angélique a inspiré, avec l'appui de ses disciples, notamment les sœurs Briquet et de Brégy, la résistance des moniales et l'a justifiée sur un plan théologique. Guide de la communauté durant les années d'épreuve et historienne du monastère, elle impulsa les travaux d'écriture de ses consœurs.

La persécution transforma Port-Royal en un « atelier de la Mémoire » qui mobilisa tous les talents d'observation et de polémique de moniales très résolues face aux autorités.

La communauté attaquée s'éloignait des conceptions de la grande réformatrice opposée à toute activité littéraire, « ennemie de faire des livres », même si ses principes de modestie, tout augustinien, furent mis en cause par la communauté, de son vivant. Les témoignages les plus remarquables de ce travail collectif sont deux écrits du mois d'août 1664, mois où la

¹⁰ Le *Nécrologe* en étant le meilleur témoignage.

¹¹ S.I.s.n., 1710. Cet écrit enrichit la lecture de sa *Relation de Captivité*.

persécution atteignit son paroxysme, la communauté subissant un état de tension extrême. Il s'agit de l'*acte capitulaire*, acte historique en date du 11 août 1664, le dernier que la communauté signa, au grand complet, véritable credo de Port-Royal, qui échappa à la sagacité de Sainte-Beuve et le fameux *procès-verbal*, imprimé et diffusé immédiatement, en date du 26 août 1664, qui relate la journée de l'enlèvement de douze moniales.

Des moniales qui affirment leur orthodoxie : le credo de Port-Royal

Cet *acte capitulaire* est donné dans son intégralité dans *l'Histoire des Persécutions*¹². Jérôme Besoigne, le grand historiographe des moniales, qui composa une volumineuse *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*¹³, parue en 1752, insiste sur l'importance de ce document.

¹² *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes*, *op. cit.*, p. 285-288.

¹³ *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, 6 volumes, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, 6 vol. in-12.

Pour l'année 1664, la *Relation de la Persécution des Religieuses de Port-Royal* retrace de multiples démarches : appel du mandement imposé par les grands vicaires de Paris ordonnant expressément la signature du Formulaire, lettre de la mère Agnès au Roi après le mandement des sept grands vicaires, transmission à Hardouin de Péréfixe par la duchesse de Longueville d'un mémoire rédigé par le grand Arnauld, Acte envoyé à la duchesse de Liencourt le 28 juillet 1664 contenant « les raisons de conscience qui ont empêché les religieuses de se servir d'aucune signature ambiguë et équivoque...¹⁴ »

En outre, les religieuses de Port-Royal de Paris, réunies en assemblée capitulaire, signèrent, après délibération, deux actes, celui du 5 juillet 1664 et celui du 11 août 1664 ; le premier relatait « leur véritable disposition touchant le commandement qui leur avait été fait en suite de l'ordonnance qui exige la foi humaine du fait de Jansénius » ; le second contenait « une protestation générale contre les violences dont elles étaient menacées ensuite de celles qu'elles ont souffertes depuis trois ans ».

L'acte du 11 août 1664 offre le témoignage le plus complet de l'état d'esprit des religieuses, et de la vive conscience de leurs droits bafoués. Elles constatent, sans surprise, que les voies de recours leur sont fermées, et que tous les moyens juridiques de défense demeurent sans effet. Elles ne peuvent que se heurter à la violence étatique :

dans cet état déplorable, nous n'aurions aucune voie pour nous pourvoir contre les Sentences, Ordonnances, Arrêts...et contre l'exécution d'iceux par remontrances, oppositions, appels et autres voies de droit, et que nous ne trouverions même aucun juge, Notaires, ou personnes publiques qui voulussent écouter nos dites remontrances, recevoir nos plaintes et oppositions, et nous en donner Acte, non plus que des Appels que nous pourrions interjeter, comme nous l'avons vu déjà plusieurs fois¹⁵...

¹⁴ *Relation de la Persécution des Religieuses de Port-Royal*, op. cit., p. 282-283.

¹⁵ *Ibid.*, p. 284.

Le procès-verbal du 26 août 1664

Cet acte¹⁶ fut rédigé immédiatement après l'enlèvement ; en effet, dès le lendemain, le 27 août, les cinquante-quatre religieuses de Port-Royal de Paris le signèrent. Il semble que plusieurs moniales observèrent avec soin la scène de l'enlèvement, scène où l'archevêque de Paris joua un rôle primordial, afin de la relater. Ce procès-verbal fut rédigé par la sœur Briquet, à l'aide de notes prises par Claude Lancelot¹⁷ qui faisait office de sacristain à Port-Royal de Paris. L'objectif des cinquante-quatre moniales signataires était d'informer le public de l'injustice qu'elles subissaient. Bien que le monastère fût étroitement surveillé, ce procès-verbal put franchir les murailles de la clôture. Imprimé, il circula dans tout Paris, qui se gaussait d'Hardouin de Péréfixe que la plume des sœurs mettait à mal. Fait remarquable, Madame de Longueville, la grande protectrice du monastère, avait elle-même demandé l'établissement de relations. Il en est gardé trace dans une lettre du 4 septembre 1664, adressée à Madame de Sablé : « je ne vous les demande pas pour notre seule édification, mais parce que j'en puis faire de forts bons usages ; qu'elles soient, s'il vous plaît, exactes et modérées, c'est à dire que l'indignation n'y paraisse pas [...] ¹⁸ ».

Ce témoignage, très précis, minutieux, se veut objectif et exhaustif. Il ne présente aucun caractère hagiographique, ni aucune allusion religieuse. C'est un véritable reportage et une petite scène de théâtre où les mouvements des différents acteurs sont croqués sur le vif. La sœur Briquet fait donc office de « journaliste ». Soulignons aussi la totale liberté d'expression de la moniale qui ne se censure pas.

Il convient à présent d'évoquer les *Relations de captivité* des moniales enlevées durant ce fameux jour. Il s'agit d'un terrain en friche que nous tentons de débroussailler.

¹⁶ Ce procès-verbal, non réédité depuis le dix-huitième siècle, se trouve dans le tome III, p. 271, des *Mémoires d'Utrecht*.

¹⁷ Il s'agit du fameux solitaire et pédagogue, ancien précepteur de Racine.

¹⁸ Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1954, t. II, p. 694.

Les Relations de captivité

Les *Relations de Captivité* constituent des témoignages privilégiés de « l'esprit de Port-Royal », qu'elles permettent de cerner. Elles nous offrent une clé d'accès unique pour pénétrer dans l'intimité du monastère, ce sont des fenêtres ouvertes sur la vie monastique de Port-Royal.

Il est étonnant, pour le lecteur contemporain, de découvrir à la fois la richesse et la diversité de ces *Relations* : la personnalité propre de chaque moniale surgit, l'écriture de chacune surprend par son originalité et rend l'auteur visible. Malgré cette diversité des styles, en fonction de la personnalité et de la culture de chaque moniale, des points communs peuvent être établis : il s'agit bien d'une écriture classique, fortement marquée par le sceau de l'urbanité (les dialogues des moniales qui ferrailent avec leurs adversaires en sont les témoins), de la rationalité (les débats théologiques s'appuient sur l'exercice du bon sens), et d'une certaine dévalorisation, tout augustinienne, du sensoriel. L'imaginaire des moniales lui-même semble pascalien, marqué par la notion de chute ; il est en clair-obscur.

Ces *Relations* autorisent une meilleure connaissance des moniales les plus brillantes du monastère, permettent d'appréhender leur culture et de préciser l'image très « humaine » qu'elles ont voulu donner d'elles-mêmes. Il serait particulièrement judicieux de superposer les connaissances concernant les moniales qu'offrent leurs *Relations* aux images qu'ont construites les historiographies fondatrices du « culte de Port-Royal ». Alors que les historiens présentent les moniales comme des saintes, des innocentes persécutées ou des héroïnes, celles-ci n'ont jamais revendiqué ces statuts. Leurs *Relations* révèlent plutôt leurs souffrances et leur fragilité, leurs doutes et leurs angoisses spirituelles. Elles livrent leur humanité au lecteur avec pudeur, spontanéité et fraîcheur, parfois avec naïveté. Les qualités stylistiques et l'intérêt de ces *Relations* renforcent la nécessité d'une édition critique, d'autant plus que les moniales mettent bien en scène l'expression de leur moi, tout en prônant des vertus de silence et d'humilité.

Ces *Relations* éclairent singulièrement les polémiques sur la grâce efficace et l'augustinisme littéraire du Grand-Siècle. Leur valeur théologique épouse leur qualité littéraire, car à Port-Royal littérature et théologie sont indissociables. Sainte-Beuve ne met pas l'accent sur cette osmose mais il l'évoque dans son analyse de la *Relation de Captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean. La lecture de Sainte-Beuve est en effet toujours nécessaire pour étudier les *Relations de Captivité* des moniales : le premier, il aborda cette « Amazonie », en consacrant quelques pages ¹⁹ à la *Relation de Captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean dont il admirait « le génie ». À l'heure actuelle, aucun chercheur n'a repris le flambeau : la critique demeure donc tributaire de l'analyse de Sainte-Beuve. Elle n'éprouva pas la curiosité de rechercher les *Relations* des autres moniales, peu accessibles, que Sainte-Beuve n'eut pas le temps d'examiner. Il considérait que celle de la mère Angélique de Saint-Jean, un trésor méconnu de la littérature « classique », était la plus riche et la plus intéressante, d'un point de vue psychologique et moral. La recherche relative aux *Relations de Captivité* des moniales n'eut donc pas de successeur ; seul l'abbé Cognet édita le chef-d'œuvre de mère Angélique de Saint-Jean, à la demande de Montherlant ²⁰.

Après Sainte-Beuve

Sainte-Beuve néglige les autres *Relations de Captivité*. En fait, son analyse s'est bornée à l'examen des caractères de trois moniales de la jeune génération, du second Port-Royal. Qu'en est-il des moniales du premier Port-Royal, que représentent la mère Agnès, Madame de Boulogne, dite sœur Anne Eugénie, et la sœur Du Pré ? Mais cette distinction, que sous-entend le concept de « génération littéraire », s'avère-t-elle pertinente ? Ne faut-il pas prendre en compte la diversité de ces *Relations* et l'originalité de chacune d'entre elles ? Sainte-Beuve n'étudie pas l'environnement spirituel, politique et social des moniales

¹⁹ *Op. cit.*, p. 703-746.

²⁰ Arnauld d'Andilly (Angélique de Saint-Jean), *Relation de Captivité*, éd. Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954.

captives : il omet de les confronter à leurs adversaires et d'analyser les armes de leur défense. Pourtant, cette démarche permettrait d'appréhender l'atmosphère qui imprégnait les débats sur la grâce et d'en mesurer les enjeux. L'illustre critique n'aborde pas l'aspect politique de la résistance des moniales ; il ne commente que l'aspect psychologique de leur combat, sans mesurer l'âpreté des controverses que suscita la signature du Formulaire.

De même, la vie monastique, qui continue malgré la captivité, n'est envisagée que sous un angle « pittoresque » : le rôle de la cellule, lieu de solitude et de prière, mériterait une analyse approfondie. Sainte-Beuve omet aussi d'évoquer les difficultés et tourments que causa aux moniales la privation de la communion. Or, cette privation du Saint-Sacrement, véritable obsession des moniales, occupe de nombreuses pages de leurs *Relations de Captivité*.

Le *Port-Royal* de Sainte-Beuve doit maintenant être confronté à un ouvrage historique de grande valeur méconnu en France, le seul à procéder à une étude complète, plus exhaustive que celle de Sainte-Beuve, de la captivité des moniales. Il s'agit de la monumentale *Histoire de Port-Royal* d'Hermann Reuchlin, éditée en 1840 pour le premier tome, et en 1844 pour le second volume, par *Hamburg und Gotha*. Écrite en allemand, imprimée en caractères gothiques, cette *Histoire* ne fut hélas jamais traduite en français ²¹. Pourtant, son premier volume parut alors que Sainte-Beuve éditait le second volume de son *Port-Royal*. Sainte-Beuve ne considérait pas Reuchlin comme un rival : en effet, l'ouvrage de Reuchlin aborde des problèmes théologiques et spirituels auxquels Sainte-Beuve ne manifesta que peu d'intérêt ; néanmoins, la rigueur scientifique de Reuchlin le stimula. L'historien allemand nous intéresse vivement puisqu'il consacra le livre IX de son monumental ouvrage à la captivité des moniales : cette étude occupe 149 pages ²².

²¹ Les difficultés de traduction sont accentuées par les traductions de textes de Port-Royal en allemand, effectuées par Reuchlin qui ne cite pas toujours ses sources.

²² *Histoire de Port-Royal*, Hamburg und Gotha, t. II, 1844, p. 134-293.

Reuchlin décrit avec une grande réussite l'atmosphère dramatique qui régnait à Port-Royal en 1661, date qui marque le début de la grande persécution. Il pose l'enjeu de la signature : il s'agit de plaire au Roi, de se soumettre par la signature pure et simple. Pour Reuchlin, le Formulaire, un piège, a pour fonction de détruire Port-Royal : il fut élaboré, afin que les moniales dussent le signer. En effet, les ennemis de Port-Royal considéraient que les deux monastères de Paris et des Champs constituaient la place-forte des jansénistes. Les moniales, soumises au respect de la clôture, furent livrées aux mains des ennemis de Port-Royal.

L'unité des moniales, leur sérénité, leur bonheur d'être religieuses, ensemble, à Port-Royal, impressionnent l'historien. Il s'agit d'une communauté soudée, très proche de ses « mères », les abbesses, que les moniales aiment et vénèrent. Reuchlin démontre que l'esprit de Saint-Cyran imprègne la spiritualité des moniales, notamment en matière de pénitence et de confiance en l'assistance et la miséricorde divines. Dieu vit dans le cœur de chaque moniale : ce sentiment d'intimité avec Dieu et de confiance en son assistance ne pourront que renforcer les moniales dans leurs convictions, et les rendre peu sensibles aux pressions sociales et aux injonctions d'obéissance. Ainsi, l'influence de Saint-Cyran semble former le socle, le fondement de la résistance des moniales. Cet édifice spirituel peut aussi être abordé par les lectures des moniales, notamment la lecture des biographies des Pères du désert qui les influença. Reuchlin analyse avec une grande précision le refus de signer des moniales : elles refusent de condamner Jansénius et les cinq Propositions ²³. La persécution révèle aux moniales leur

²³ Le pape Innocent X condamna les cinq Propositions en 1653. Nous en donnons le texte :

1. *Quelques commandements sont impossibles aux justes à raison de leurs forces présentes, quelque volonté qu'ils aient et quelques efforts qu'ils fassent, et la grâce par laquelle ces commandements seraient possibles leur manque.*
2. *Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.*
3. *Pour mériter ou démériter dans l'état de nature déchue, il n'est pas nécessaire que l'homme ait la liberté opposée à la nécessité ; il*

prédestination : ce sont des élues, la majorité des chrétiens étant vouée à la damnation. Port-Royal est ancré dans la vérité : « parce que leur maison avait un roc pour fondation, on ne pouvait la terrasser qu'en le renversant ²⁴ ». On voulut édulcorer leur résistance en soulevant leur ignorance en matière de théologie ou en exigeant d'elles une soumission aveugle aux autorités masculines. Bien sûr, les moniales refusèrent de prendre ces arguments en considération : « Dieu donne ses lumières aux cœurs purs ». Reuchlin est le seul critique soucieux de l'intériorité des moniales. A cet effet, il décrit l'ambiance apocalyptique que la persécution introduisit dans le monastère : pour les moniales, le temps de la moisson, des vendanges, où la vigne du Seigneur allait être foulée, est proche. C'est l'heure de vérité, qui demeure une affaire de conscience personnelle, et qui place chaque moniale face à ses responsabilités. Certaines moniales souhaitent être persécutées : les pressions de la cour, qui s'était réconciliée avec le pape en 1664, les galvanisant. Il serait du reste fructueux de relever dans le corpus des *Relations de Captivité* les images bibliques évoquant la proche parousie du Christ, d'étudier leur contexte, leur genèse. L'opiniâtreté des moniales s'explique aussi par leur refus d'entériner la victoire des jésuites : signer revient à leur céder. En effet, dans les *Relations de Captivité*, les jésuites, ennemis invisibles mais omniprésents, tirent les ficelles : leur objectif consiste à exclure les moniales de l'Église, en les rendant hérétiques. C'est pourquoi les moniales ne cessent de clamer leur fidélité aux dogmes du Concile de Trente, tout en s'élevant contre les violences qui s'abattent sur leurs personnes et le monastère, au mépris de leurs droits.

suffit qu'il ait la liberté opposée à la contrainte.

4. *Les semi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure, prévenante pour toutes les actions même pour le commencement de la foi, mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté pouvait lui résister ou lui obéir.*
5. *C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang généralement pour tous les hommes.*

²⁴ *Op. cit.*, p. 147, selon notre traduction.

Reuchlin consacre sept pages à la privation de la communion, un acte de violence inouï²⁵. Son analyse puise ses sources dans la spiritualité spécifique de Port-Royal, notamment celle de la mère Agnès, très représentative. Il souligne que la vénération du Saint-Sacrement et l'accès à la Sainte Table étaient une obligation et un plaisir pour le croyant qui attendait tout de la grâce divine : l'hostie était la source de la grâce de Dieu, « une jouissance spirituelle ».

Reuchlin, à notre connaissance, demeure l'unique historien qui commente la *Relation de Captivité*²⁶ de la mère Agnès. L'historien souligne qu'il s'agit d'une éminente personnalité, dont la spiritualité suscita l'admiration de ses contemporains, notamment de Bossuet. Reuchlin souligne l'importance que revêtit pour la mère Agnès la privation de la communion : les douleurs suscitées par cette privation sont le *leitmotiv* de sa *Relation*. Il relève aussi la signification de la captivité pour l'abbesse : la captivité est une souffrance salutaire, qui renouvelle le baptême. La mère Agnès prend pour modèles les Pères du Désert, ces anachorètes que la solitude privait de l'accès à ce sacrement. Tout en soulignant la dureté de sa captivité, Reuchlin admire la sérénité de l'abbesse, sa simplicité. Il tient à rappeler qu'elle évoqua souvent le souvenir de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Son attitude traduit sa spiritualité. Reuchlin souligne aussi sa patience et sa placidité face aux ecclésiastiques et geôlières qui l'humilièrent²⁷.

Pour Reuchlin, les *Relations de Captivité* des deux nièces de la mère Agnès qui partagèrent sa cellule, contribuent à éclairer la *Relation* de l'abbesse ; elles sont complémentaires.

Reuchlin s'intéresse surtout à la signature du Formulaire par Marie-Angélique de Sainte-Thérèse d'Andilly, signature qui fit beaucoup de bruit dans le monde. Il en donne d'intéressantes explications et évoque aussi l'attitude d'Hardouin de Préfixe.

²⁵ Reuchlin est très choqué par cette sanction imposée aux religieuses ; il est plus sensible à ce problème spirituel que les critiques français.

²⁶ Nous la trouvons dans les *Divers actes de Port-Royal*, *op. cit.*, p. 65-73.

²⁷ Ses conditions de détention frôlèrent ce que nous appellerions des « mauvais traitements ».

L'historien commente en quelques lignes la signature de Marie-Charlotte de Sainte-Claire, victime de la solitude et des intenses pressions qu'elle avait subies. Il souligne l'ambiguïté de sa signature.

Enfin, Reuchlin évoque la dernière *Relation de Captivité* de la famille Arnauld : la plus célèbre, celle de la mère Angélique de Saint-Jean. Reuchlin admire le talent poétique de cette religieuse, un don demeuré en friche à Port-Royal, qui en aurait entravé l'expression. Il rapproche sa langue de celle de saint François de Sales. Néanmoins, avant tout, la mère Angélique de Saint-Jean est une « guerrière ».

Il souligne sa pugnacité : la moniale place son écrit sous l'égide de Judith, une femme qui sauva Israël²⁸ ; elle envisage sa captivité comme une grâce, une source de joie. Les images bibliques qui embellissent son écrit sont celles de l'hostie, de la victime, du sacrifice. L'aspect le plus remarquable de la captivité de la mère Angélique demeure sa crise spirituelle, une tentation, un combat à mener. L'historien s'intéresse aussi aux polémiques qui opposèrent la mère Angélique de Saint-Jean à Madame de Rantzau, chargée de la convaincre de signer ; le débat a pour objet essentiel le problème de l'infaillibilité pontificale et le principe de l'obéissance. Reuchlin prouve, citations de la *Relation de Captivité* à l'appui, que la mère Angélique s'identifie totalement au Christ, dont elle suit l'exemple. Selon lui, son caractère révèle sa glorieuse filiation : elle est digne de la « grande Angélique », sa tante. Elle doit également être associée à son oncle, le grand Arnauld, puisqu'elle est en totale empathie avec l'illustre théologien. Tous les deux, grands polémistes à l'esprit juridique voire procédurier, forment un véritable binôme à l'assaut des molinistes, n'acceptant pas la forme de catholicisme que mettent en oeuvre les jésuites.

Pour Reuchlin, la souffrance des religieuses et leur refus d'obéir aux autorités les font rentrer dans l'histoire : elles

²⁸ Au temps des Maccabées, Judith trancha la tête d'Holopherne et sauva Israël ; elle symbolise la lutte contre l'hellénisme. Cette scène est omniprésente dans la peinture occidentale du seizième et du dix-septième siècle. Ce parallèle est particulièrement significatif : les nouveaux ennemis sont les jésuites qui corrompent le christianisme.

illustrent glorieusement Port-Royal en France, dans toute l'Église, et leur résistance imprime sa marque à l'histoire universelle. Leur refus de l'obéissance aveugle, la pureté de leurs intentions, sont les plus beaux titres de gloire de Port-Royal.

La résistance des moniales ne peut donc pas être minimisée, comme se sont attachés à le faire une certaine critique et des historio-graphes ; on ne peut l'expliquer par des facteurs uniquement psychologiques et biographiques. Il s'agit d'une expression nouvelle et originale de femmes qui refusèrent de renoncer à leurs convictions profondes, au fondement de leur foi.

Nous assistons également à une irruption féminine sur la scène politique, irruption marquée du sceau de la dissidence. Ces religieuses eurent des héritiers spirituels nombreux qui tentèrent d'imiter leur exemple. Il serait du reste intéressant de rechercher s'il existe d'autres *Relations de Captivité* rédigées par les opposants à la Bulle Unigenitus.

Ainsi, les *Relations de Captivité* des moniales symbolisent le sommet de cette crise et de ce trouble des consciences qu'une persécution presque ininterrompue engendra. Nous avons choisi de consacrer notre exposé à ce moment critique, les années 1664-1669, qu'il convient d'intégrer dans un processus lent et continu : la volonté de l'État d'anéantir, avec l'accord de Rome, le mouvement de Port-Royal et l'esprit de Saint-Cyran. Cette perspective accroît encore l'intérêt de ces textes qui ont bien failli disparaître.